

Règlement concernant la publication „rapport-chiots“

A partir de 2007 il y aura une nouvelle rubrique dans le bulletin, le « rapport-chiots » L'article doit être d'un intérêt général composé pour tous les lecteurs et pas spécialement pour les acheteurs de chiots. Tous les éleveurs, membre du CSBB pendant au moins 3 ans consécutifs, pourront présenter leur nichées.

Contenu :

Photos (digital jpg ou tif, min. 300 dpi) avec un texte court concernant la photo. Il y a 2 pages à disposition dans le bulletin. La publication a lieu au plus tôt 9 semaines après la naissance dans un des bulletins à venir.

La rubrique n'est pas à disposition à des fins publicitaires. On ne publiera ni l'adresse, le numéro de téléphone, l'e-mail ou l'homepage. On imprimera le nom de l'expéditeur ainsi que le nom des chiens (par ex. Anita Müller, Onyx Gris el Amahar)

Pour le CSBB, Anita Müller, janvier 2007